

HOMOLOGATION ET REGLES DE PARTICIPATION

EPREUVES FFS

1 PRINCIPES

Les règles édictées dans ce document ne concernent que les épreuves FFS ; celles applicables aux épreuves FIS sont définies par le [Règlement International](#) :

Limite du nombre de concurrents.

Pour des raisons évidentes d'équité sportive et de sécurité le nombre **maximum** de concurrents (total des Dames et des Hommes) admissible sur un tracé est limité à **180**.

Au-delà le recours à un second tracé est obligatoire. Dans ces conditions, la répartition par catégorie d'âges sera préférable à une répartition par sexe.

Combinaisons possibles.

Il est possible d'organiser deux épreuves dans une même journée. Toutes les combinaisons d'organisation sont autorisées à l'exception de 2 GS 1 manche.

Catégories.

Lorsque plusieurs catégories interfèrent (dans le cadre des regroupements autorisés) il faut vérifier que les données techniques correspondent au maxi des plus jeunes et au mini des plus âgés. Voir le [tableau des dénivélées et nombre de portes](#).

Epreuves mixtes.

Le recours à des épreuves mixtes est autorisé dans le cas où le nombre de coureurs d'un des sexes est faible à un point tel qu'il ne permette pas le calcul d'une pénalité pour chacun des sexes, ou pour répondre à tout autre besoin.

Le DT indiquera sur le PV la raison du choix de la course mixte.

Ces épreuves sont traitées avec les mêmes règles que les épreuves normales des différents niveaux, en respectant les minima et maxima techniques communs aux deux sexes.

La règle générale de calcul de la pénalité s'applique intégralement à ces épreuves.

Epreuves Géant 1 manche.

L'organisation et l'homologation de Slalom Géant en 1 manche est possible selon les critères figurant au tableau des dénivélés et nombre de portes.

Epreuves GS 1manche Qualif ou SL 1manche Qualif (PGS1-QLF et PSL1-QLF).

Ce sont des épreuves qualificatives d'une manche de GS ou de SL pour l'organisation d'un parallèle.

Epreuves Combiné Technique (CT) :

C'est une épreuve combinant l'addition d'une manche de Géant et d'une manche de Slalom.
(*L'organisation d'un combiné-technique est à considérer comme un « plan B » à l'organisation d'un combiné-alpin (DH/SG+SL) dès lors que les conditions météo ou une surcharge d'effectif l'en empêche*)

Compétitions prises en compte pour attribution de points et le classement FFS :

- **Descente (1 ou 2 manches)**
- **Slalom (2 manches)**
- **Géant (2 manches)**
- **Géant (1 manche)**
- **Super Géant**
- **Combiné-Alpin (AC) :** *La note attribuée sur l'épreuve de vitesse et sur le Combiné Alpin compte pour le classement FFS.*
- **Combi Race**
- **PGS1-QLF ou PSL1-QLF :** *Seuls les coureurs des catégories $\geq U18$ sont concernés*
- **Combiné-Technique : (CT) :** *La note attribuée sur le GS 1 manche et sur le combiné-technique compte pour le classement FFS*

Compétitions « pénalisées » prises en compte pour attribution de points et le classement FFS :

Épreuves ne respectant pas les valeurs minimales du [tableau des dénivélés](#) ou (et) du nombre de portes ou celles RESPECTANT LES VALEURS « dénivelées pénalisées » DEFINIES à ce même TABLEAU.

Calcul des points

- ☞ Voir Chapitre 3 du règlement Alpin « [CALCUL DES POINTS](#) » (Validité des listes – Calcul des points courses – le classement alpin)

Compétitions n'attribuant pas de points et non prises en compte pour le classement FFS :

- Epreuves en 2 manches dont l'origine est une épreuve en 3 manches.
- Manches sprint
- Combi-saut
- Epreuves parallèles (Parallèle et Team Event)
- Ko-Système
- Ensemble des compétitions concernant les catégories U8 à U10
- Epreuves regroupant les catégories U14 à Masters
- **PGS1-QLF ou PSL1-QLF** concernant les catégories U16 et moins. Epreuve finale du parallèle non réalisée ou non transmise à la FFS.

2 REUNIONS DES CHEFS D'EQUIPE

La première réunion des chefs d'équipes (comité de course) pour toutes les organisations françaises aura lieu **SYSTEMATIQUEMENT à 20h00** exceptée pour les courses en nocturne.

L'horaire des autres réunions sera fixé au cours de cette première réunion.

Rappel important concernant cette première réunion :

Le chef d'équipe, l'entraîneur ou son représentant devra être OBLIGATOIREMENT présent au tirage au sort, à moins qu'il n'ait, le jour du tirage, confirmé à l'organisateur par courriel ou téléphone la participation des coureurs engagés.

En cas de retard à cette réunion, le responsable devra prévenir les organisateurs.

Dans le cas contraire, les concurrents, mêmes inscrits régulièrement ne seront pas tirés au sort et ne pourront en aucun cas participer à l'épreuve du lendemain.

3 LE JURY DE COMPETITION

Rappel : toute compétition sans Délégué Technique ne pourra être homologuée.

La composition **d'un Jury de Compétition est obligatoire pour toutes les épreuves.**

Le Jury a les prérogatives prévues au Règlement International.

Chacun de ses membres sera titulaire d'un diplôme fédéral (**DTF ou JC**) validant ses connaissances et ses compétences.

Désignations

1 - Délégué Technique

Il est désigné par :

- ⇒ la DTN pour les épreuves Nationales
- ⇒ le BTR du Comité Organisateur pour les autres épreuves

2 - L'arbitre

Il est désigné par le DT parmi les personnes compétentes qui assistent à la réunion des chefs d'équipes (comité de course). Sa désignation est obligatoire pour toutes les épreuves.

3 - L'arbitre assistant

Sa désignation par le DT est obligatoire pour toutes les épreuves de vitesse (DH + Super G).

4 – Le Directeur d'Epreuve

Membre du Comité d'Organisation, il le représente pour toutes questions relatives à la technique et à la logistique.

4 AUTRES INTERVENANTS TECHNIQUES

1 – Le Traceur

Désigné par le Jury, il est titulaire d'un diplôme fédéral TF ou TFE en cours de validité.

Pour le traçage des épreuves de vitesse il est préconisé d'avoir recours aux compétences d'un TFE (Traceur Fédéral Expert).

2 – Le Chronométreur

Choisi par l'organisateur, il est titulaire du diplôme fédéral de Chronométreur en cours de validité.

Dans le cas de chronométrage par un prestataire, ce dernier devra répondre au cahier des charges que lui remettra l'organisateur.

Dans tous les cas le chronométreur se conformera aux ordres du Jury.

5 INSCRIPTIONS DES CONCURRENTS ET PRISE EN COMPTE

Présentées par le club ou l'entraîneur du concurrent par tout moyen autre que téléphonique, les inscriptions seront closes au plus tard **48 heures** avant le comité de course.

En dehors de ce délai, elles ne seront prises en compte qu'en cas de force majeure.

6 ORDRE DE DEPART DES EPREUVES

- a) Epreuves nationales : suivant les règlements établis par les différentes commissions en fonction des événements.
- b) Epreuves régionales :
Suivant les règles établies les Commissions Sportives des Comités ou suivant les règles définies par les organisateurs.

Précisions sur la validité d'un tirage au sort :

Si une compétition est reportée de 24 heures par suite des mauvaises conditions atmosphériques, **le tirage au sort reste valable pour les épreuves FFS**.

Au-delà de 24 heures, il faut systématiquement refaire le tirage au sort (voir décision jury).

Ordre de départ particulier

Le Jury de compétition prendra toutes dispositions permettant de favoriser le départ des concurrents en situation de handicap participant à nos épreuves.

Ordre de départ lors de regroupement de catégories

Lors de courses regroupant les catégories **U12>U14** (ou U16) il convient de prévoir un échelonnement des départs par sexe en respectant la hiérarchie des catégories (U12 F, U12 M, U14 F etc.) pour la 2^{ème} manche une inversion des dossards selon le même principe est demandée.

La demande d'homologation pour l'attribution de points FFS sera possible, dans ces conditions, en découplant la course en fonction des catégories d'âge présentes sur le résultat final.

- Lors des courses regroupant les catégories **U14>Masters** il convient de faire bénéficier les coureurs U14 d'un ordre de départ aménagé.

Pour la 1ère manche, les U14 seront intégrés à la liste de départ **dans un seul bloc situé après le 1er groupe** (i.e à partir du dossard 16 en règle générale) dans l'ordre croissant de leurs points FFS ; suivront les concurrents des autres catégories dans l'ordre de leurs points, et, après tirage au sort aléatoire, les non classés termineront la liste.

Ordre de départ de la 2^{ème} manche

Lorsque le règlement des épreuves ne le spécifie pas, l'ordre de départ des 2èmes manches doit répondre à la règle du BIBO (sauf pour les épreuves regroupant les catégories **U12>U14** (ou U16).

Le nombre de concurrents retenus sera de 30 (en règle générale 15 chez les Dames)

NB : si le nombre de concurrents est insuffisant pour appliquer cette règle (notamment dans le cas d'un tirage au sort < 15 en première manche), il conviendra d'inverser le double du nombre de concurrents ayant fait partie du 1^{er} groupe lors de ce tirage au sort.

Autorisation de départ en 2^{ème} manche (RD BTN Alpin du 19.10.2013)

Sauf conditions déjà prévues au règlement des épreuves, les abandons ou disqualifiés de la 1^{ère} manche pourront participer à la 2^{ème} manche. Ils partiront alors après le dernier classé, dans l'ordre inverse de leur dossard, chez les Dames et les Hommes. Ils ne figureront toutefois pas au classement final de l'épreuve.

7 EQUIPEMENT DE COMPETITION

Les règles concernant le matériel et les équipements de compétition font l'objet du règlement spécifique :

☞ [Equipement FIS et FFS – Ski alpin](#)